

LA SNCI A DÉCIDÉ UNE BAISSSE DE SES TAUX D'INTÉRÊT

Accompagner la création, la transmission et le développement des entreprises : la SNCI a décidé une baisse de ses taux d'intérêt applicables à ses principaux instruments de financement

En tant que banque de développement, la SNCI (Société Nationale de Crédit et d'Investissement), est spécialisée dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises. Elle accorde des prêts à l'investissement, au développement et à l'innovation pour cofinancer les projets des entreprises au Luxembourg, des prêts de création-transmission à des PME nouvellement créées ou reprises, ainsi que des financements à l'étranger aux entreprises luxembourgeoises désireuses de se développer à l'étranger.

La SNCI dispose de différentes formules de prêts à moyen et long terme, directs et indirects, en fonction du projet envisagé. Plus de détails sur les différents instruments de prêt sont renseignés sur le site internet www.snci.lu.

Les taux d'intérêt appliqués par la SNCI pour ses instruments de financement sont des taux fixes sur toute la durée du prêt, ne comportant ni frais, ni commissions. S'y ajoute que les prêts sont anticipativement remboursables pendant toute la durée du prêt et ce sans pénalités. Les clients de la SNCI bénéficient donc d'une parfaite prévisibilité en matière de coûts de financement, combinée à une flexibilité totale.

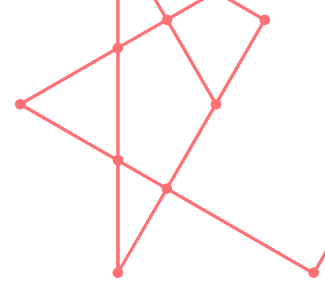
En fonction du projet d'investissement, le co-financement de la SNCI peut s'élever entre 25% et 75% de l'investissement total retenu comme éligible et la durée peut aller de cinq à 10 ans, voire 12 ou 14 ans.

La SNCI vient de procéder à une révision des taux d'intérêt applicables pour les nouveaux prêts à accorder, et a décidé une baisse des taux applicables à ses principaux instruments qui sont le crédit d'équipement, le prêt à moyen et à long terme ainsi que le prêt indirect développement.

Cette nouvelle baisse des taux reflète la volonté de la SNCI de continuer à soutenir le développement économique du pays et d'encourager les entreprises à s'engager dans des projets d'investissement et de développement.

En détail, les décisions prises se présentent comme suit:

- Le taux d'intérêt du « Crédit d'équipement », prêt indirect accordé par l'intermédiaire des banques de la place, réservé au financement des investissements des petites et moyennes entreprises artisanales,

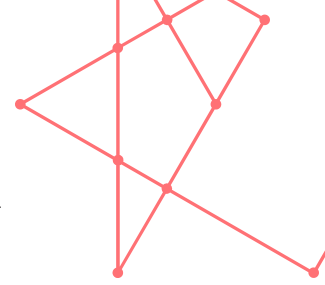


commerciales, hôtelières ou industrielles, remplissant les critères de PME fixés par l'Union Européenne, est abaissé de 1,50 à 1,00% par an. Pour pouvoir bénéficier d'un crédit d'équipement, l'entreprise doit s'adresser avec son projet d'investissement à son banquier qui lui continue la demande de crédit d'équipement en faveur de son client à la SNCI.

- Le taux d'intérêt du « Prêt à moyen et à long terme » est ramené de 2,50% à 1,625% par an pour les prêts d'une durée de 8 à 10 ans et de 2,00% à 1,375% pour les prêts d'une durée de 5 ans. Cette formule de prêt sert au financement des équipements de production ainsi que des immeubles et terrains professionnels d'entreprises industrielles et de services de toutes tailles. La demande y relative est à adresser directement à la SNCI.
- Le taux du « Prêt de création/transmission » s'élève à 4,00% par an. Cet instrument est destiné à financer des projets de création ou de reprise de PME par des entrepreneurs disposant d'une autorisation d'établissement de la part du Ministère de l'Economie et, dans le cas de création d'entreprise, qui n'ont pas encore été établies antérieurement. La demande est à adresser directement à la SNCI.
- Pour le « Prêt à l'étranger », destiné à cofinancer des projets d'investissement réalisés par des PME luxembourgeoises à l'étranger dans le cadre de leur développement, tant au Luxembourg qu'à l'international, le taux applicable est fonction du taux d'intérêt du prêt à long terme augmenté d'une prime de risque à définir de manière individuelle pour chaque projet. La demande est à adresser directement à la SNCI.
- Le « Prêt indirect développement (PID) » est une formule de prêt indirect qui est accordé par l'intermédiaire des banques de la place pour cofinancer non seulement des investissements amortissables, mais aussi des cash-flows opérationnels négatifs résultant d'un plan d'affaires réalisé dans le cadre d'un projet de développement ou d'expansion d'une entreprise. Le taux du PID s'élève désormais à 1,625% par an pour une durée de 8 à 10 ans, et à 1,375% par an pour une durée de 5 ans. L'instrument du PID s'adresse aussi bien aux Grandes entreprises qu'aux PME et la demande est à introduire par l'intermédiaire de la banque de l'entreprise.
- Le taux du « Prêt direct recherche, développement, innovation », destiné aux PME innovantes établies depuis au moins 4 ans et servant au financement de leur projet de développement, reste fixé à 3,00% l'an.
- Finalement, il y a lieu de rappeler que la rémunération du « Prêt entreprises novatrices », destiné au financement des projets des jeunes PME innovantes et novatrices âgées de moins de 8 ans et déboursé en deux tranches, est fixée individuellement par le Conseil d'administration et se compose de deux éléments : d'une rémunération de la 1^{re} tranche qui est fonction du risque et du succès du projet et d'un taux fixe pour la 2^e

Les taux applicables aux nouveaux prêts sont donc:

	Nouveaux taux
Crédit d'équipement	1,00%
Prêt à long terme	1,625%
Prêt à moyen terme	1,375%
Prêt de création/transmission	4,00%
Prêt indirect développement long terme	1,625%
Prêt indirect développement moyen terme	1,375%
Prêt direct recherche, développement, innovation (6 à 10 ans)	3,00%



Prêt entreprises novatrices

1^{re} tranche – rémunération en fonction
du résultat
2^e tranche – taux fixe

Les responsables de la SNCI se tiennent à disposition pour toute information concernant les instruments de la SNCI ou une demande éventuelle à adresser à la SNCI dans le contexte d'un projet envisagé.

Les personnes de contact auprès de la SNCI sont :

- Madame Françoise Gaasch, Chef du Département PME, Tel. 46 19 71 53
- Monsieur Guy Wollwert, Chef du Département Industrie et technologies, Tel. 46 19 71 30
- Monsieur Augustin Bascuas, Attaché économique, Tel. 46 19 71 33

Plus de détails sur les financements de la SNCI sont disponibles sur www.snci.lu